



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2014329-0001

signé par
Préfet coordonnateur du bassin Seine- Normandie, Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris

le 25 Novembre 2014

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

ARRETE PREFECTORAL portant
organisation de la consultation du public sur le
projet de plan de gestion des risques
d'inondation du bassin seine- Normandie



PREFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRETE PREFECTORAL N°2014329-0001

portant organisation de la consultation du public sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation du bassin Seine-Normandie

**LE PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
PREFET COORDONNATEUR DU BASSIN SEINE-NORMANDIE
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu la directive n°2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement,

Vu la directive n°2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, notamment son chapitre V,

Vu les articles L. 122-4 à 11 et R. 122.17 à 24, L. 566-7, L. 566-9, L. 566-11 à 12 et R. 566-12 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté du 27 octobre 2010 modifiant l'arrêté du 16 mai 2005 portant délimitation des bassins ou groupements de bassin en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu la décision du comité technique du Plan Seine élargi du 15 octobre 2014 proposant le lancement de la consultation du public du projet de plan de gestion des risques d'inondation,

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France, délégué de bassin Seine Normandie,

ARRETE

Article 1^{er} :

Le public est consulté du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015 sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation, auquel sont joints le rapport environnemental et l'avis de l'autorité environnementale.

La liste des communes appartenant au bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands (Seine-Normandie) est consultable sur le site Internet des agences de l'eau (<http://www.lesagencesdeleau.fr/les-agences-de-leau/les-six-agences-de-leau-francaises/>) ou disponible sur demande auprès de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) d'Ile-de-France (Délégation de Bassin Seine-Normandie, 10 rue Crillon, 75 194 Paris Cedex 04) et du secrétariat du comité de bassin (Agence de l'eau Seine-Normandie, 51, rue Salvador Allende, 92 027 NANTERRE CEDEX).

Article 2 :

Les documents soumis à la consultation sont mis à la disposition du public sur les sites internet www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr et www.eau-seine-normandie.fr . Ils sont également disponibles aux heures ouvrables au siège de l'agence de l'eau du bassin (51, rue Salvador Allende, 92027 Nanterre Cedex) ainsi que dans les préfectures des départements aux adresses suivantes :

DEPARTEMENT	ADRESSE	CP-VILLE
Aisne	2, rue Paul Doumer	02 000 LAON
Ardennes	1 Place de la préfecture	08 000 CHARLEVILLE MEZIERES
Aube	Rue Pierre Lebonde	10 000 TROYES
Calvados	Rue Saint-Laurent	14 000 CAEN
Côte d'Or	53 rue de la Préfecture	21 000 DIJON
Essonne	Boulevard de France	91 000 EVRY
Eure	Bd Georges Chauvin	27 000 EVREUX
Eure-et-Loir	Place de la république	28 000 CHARTRES
Haute-Marne	89, rue Victoire de la Marne	52 000 CHAUMONT
Hauts-de-Seine	167, avenue F. et I. Joliot Curie	92 000 NANTERRE
Ille-et-Vilaine	3, avenue de la préfecture	35 000 RENNES
Loiret	181 rue de Bourgogne	45 000 ORLEANS
Manche	3 place de la préfecture	50 000 SAINT-LO
Marne	38 rue Carnot	51 000 CHALONS EN CHAMPAGNE
Mayenne	46 rue Mazagran	53 000 LAVAL
Meuse	40, rue du Bourg	55 000 BAR-LE-DUC
Nièvre	40, rue de la préfecture	58 000 NEVERS
Oise	1, place de la préfecture	60 000 BEAUVAIS
Orne	39, rue St Blaise	61 000 ALENCON
Paris	Immeuble Le Ponant 5 rue Leblanc	75 015 PARIS
Seine-et-Marne	12 rue des Saints Pères	77 000 MELUN
Seine-Maritime	7 place de la Madeleine	76 000 ROUEN
Seine-Saint-Denis	Esplanade Jean Moulin	93 000 BOBIGNY
Somme	6 rue Debray	80 000 AMIENS
Val d'Oise	10 avenue Bernard-Hirsch	95 000 CERGY-PONTOISE
Val de Marne	21-29 avenue du général de Gaulle	94 000 CRETEIL
Yonne	Place de la préfecture	89 000 AUXERRE
Yvelines	1 rue Jean-Houdon	78 000 VERSAILLES

Article 3 :

Le public peut faire part de son avis sur le site Internet www.eau-seine-normandie.fr ainsi que sur les lieux mentionnés à l'article 2. Le public peut également faire part de ses observations par courrier postal (Délégation de Bassin Seine-Normandie, Consultation sur le projet de PGRI, DRIEE, 10 rue Crillon, 75 194 Paris Cedex 04).

Article 4 :

Sur demande auprès de la Délégation de Bassin Seine-Normandie (Délégation de Bassin Seine-Normandie, Consultation sur le projet de PGRI, DRIEE, 10 rue Crillon, 75 194 Paris Cedex 04), un exemplaire des documents soumis à la consultation est transmis aux associations agréées de protection de la nature et aux associations agréées de consommateurs.

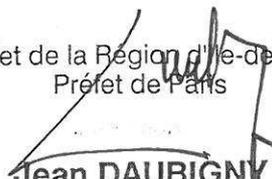
Article 5:

Les préfets des départements de l'Aisne, des Ardennes, de l'Aube, du Calvados, de la Côte d'Or, de l'Essonne, de l'Eure, de l'Eure-et-Loir, de la Haute-Marne, des Hauts-de-Seine, de l'Ille-et-Vilaine, du Loiret, de la Manche, de la Marne, de la Mayenne, de la Meuse, de la Nièvre, de l'Oise, de l'Orne, de Paris, de Seine-et-Marne, de Seine-Maritime, de Seine-Saint-Denis, de la Somme, du Val-d'Oise, du Val de Marne, de l'Yonne et des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris et au *Journal officiel* de la République française.

Paris, le **25 NOV. 2014**

Le Préfet de la Région d'Île-de-France
Préfet de Paris
Préfet Coordonnateur du bassin Seine-Normandie

Le Préfet de la Région d'Île-de-France
Préfet de Paris


Jean DAUBIGNY